



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

**VOTRE BOURSE**

**DÉPARTEMENTALE**

**[WWW.LOIRE.FR/BOURSES](http://WWW.LOIRE.FR/BOURSES)**

# BOURSES DÉPARTEMENTALES

## DES COLLÉGIENS

Votre enfant est scolarisé dans un collège de la Loire (public, privé) et bénéficie des bourses nationales.



Il est éligible à une **aide complémentaire du Département de la Loire.**

Déposez votre demande en ligne sur

**[www.loire.fr/bourses](http://www.loire.fr/bourses)**

du 8 novembre au 31 décembre 2021.

**CETTE AIDE VOUS SERA VERSÉE AU PRINTEMPS 2022, SOIT :**

- 64 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 1,
- 85 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 2,
- 171 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 3.

**C'EST SIMPLE ET RAPIDE :**

- Connectez-vous avec vos identifiants ou créez un compte
- Indiquez le montant de bourse nationale de votre enfant
- Joignez la notification de bourse nationale et votre Relevé d'identité bancaire (RIB)

Attention : aucune demande hors délai ou incomplète ne pourra être acceptée.